

Image not found or type unknown



Achat-vente terrain dit (de jardin ou de loisir)

Par **hovphi**, le **29/06/2009** à **11:25**

Bonjour, dans le cadre de la vente d'un terrain dit (de jardin ou de loisir), après mécontentement sur le prix de vente de ce terrain, le vendeur peut-il vendre celui-ci à un prix inférieur à la dernière offre de l'acheteur, dans l'unique but d'ennuyer celui-ci ? n'y a-t-il une possibilité de contester cette décision du vendeur (dépot de plainte pour incompatibilité d'humeur, discrimination quelconque ou autre ?) merci de me répondre. cordialement.